

Après communication du procès verbal des réunions précédentes en date du 16 Décembre 1976 et 17 Janvier 1977, aucune observation n'est formulée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 1977 - Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de budget primitif 1977.

BALANCE GENERALE

<u>DEPENSES REELLES</u>	5.970.344,21 Frs
Dépenses ordinaires totales	4.558.734,21 Frs
Prélèvements pour dépenses extraordinaires	115.094,18 Frs
Dépenses ordinaires réelles	4.443.640,03 Frs
Dépenses extraordinaires	1.526.704,00 Frs
<u>RECETTES REELLES</u>	5.970.888,86 Frs
Recettes extraordinaires totales	1.526.704,18 Frs
Prélèvements sur recettes ordinaires	115.094,18 Frs
Recettes extraordinaires réelles	1.411.610,00 Frs
Recettes ordinaires	4.559.278,86 Frs
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	544,65 Frs

Après présentation et discussion, il est approuvé à l'unanimité et arrêté aux chiffres ci-dessus.

15/77 - Le montant des impôts directs à recouvrer à l'article 777 du budget est fixé à la somme de 1.614.000,00 Frs